

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

**Séance du 29 SEPTEMBRE 2022**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>25</b>

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1<sup>er</sup> adjoint.

**Présents :**

M. Ephrem GLORIEUX ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR, M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY, adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnin FRANCILLONNE ; M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATTIER ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Annick ABELA ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY ;  
Conseillers Municipaux.

**Représentés :**

Mme Christiane TREIL-ALBON par M. Jean-Louis SAINCILY  
Mme Sonia MERCADIER par M. Ephrem GLORIEUX

**Absents :** M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ;  
Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Clara RIGAH ;  
Mme Karine GATIBELZA.

*Date de la convocation*

**23 septembre 2022**

*Date d'affichage de la délibération*

**Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N°2022/09/102**

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT EN VUE DE  
L'AMENAGEMENT DE LA SALLE D'EXPOSITION DE LA  
MEDIATHEQUE ET DE L'ACQUISITION DE MOBILIER**

Par délibération n° 2019/06/40, le conseil municipal a validé lors de la séance du 28 juin 2019, le plan de financement pour la modernisation des équipements de la Médiathèque municipale Ernest J. PEPIN à travers des investissements en informatique, pour la mise en place de la RFID (radio-identification) ainsi que l'équipement scénique et le mobilier de l'auditorium.

Les investissements de la structure se poursuivent par l'équipement mobilier et matériel au sein des huit espaces thématiques - Adulte, Jeunesse, Adolescent, Art, Fonds local, Concours-Etudiant, Entreprise, Image et Son - et de la salle d'exposition.

Le mobilier d'assise de la Médiathèque dédié principalement à l'étude, ou endommagé, favorise peu la consultation des documents, la lecture et les échanges au sein des espaces. Il convient donc de faire l'acquisition de mobilier adapté aux espaces et publics afin de créer des zones de lecture, de détente, et de médiation culturelle (rencontres littéraires, discussions, ...) : chauffeuses, banquettes, fauteuils, coussins de lecture et d'écoute, etc.

La Médiathèque est par ailleurs dotée d'une salle d'exposition accueillant en moyenne 8 expositions par an de peintures, de photographies ou de sculptures ; l'occasion de sensibiliser un large public et notamment les scolaires aux arts visuels, lors de rencontres et d'ateliers avec les artistes.

L'espace dépourvu d'éclairage adapté et manquant d'équipements, séduit toutefois les artistes et les visiteurs, de part son volume, les surfaces d'exposition et l'esprit « atelier d'artiste » créé par la grande verrière au plafond.

Afin de transformer cette salle en lieu d'exposition d'art contemporain de référence sur le territoire, d'augmenter le nombre d'expositions annuelles et de visites des scolaires en vue de rencontres et ateliers avec les plasticiens, photographes et sculpteurs exposants, il est nécessaire de poursuivre son aménagement par l'acquisition :

- d'un éclairage adapté qui mette en valeur les œuvres,
- de totems d'exposition de sculptures,
- d'un système de sonorisation d'ambiance ou de performance lors notamment des vernissages ou finissages
- de matériel d'accrochage supplémentaire : cimaises, câbles, crochets, ...
- d'un store motorisé visant à occulter la luminosité naturelle de la pièce créée par la verrière afin de garantir la préservation et la mise en valeur des œuvres

Ces aménagements prévoient un financement de 82 768,18 euros HT.

Le Maire vous propose d'approuver le plan de financement suivant pour les investissements à réaliser :

<b>Financement</b>	<b>Montant</b>	<b>Pourcentage</b>
DAC	66 214,54€	80%
Commune	16 553,64€	20%
<b>Total</b>	<b>82 768,18€</b>	<b>100%</b>

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'approuver le plan de financement suivant pour les investissements à réaliser à la médiathèque :

<b>Financement</b>	<b>Montant</b>	<b>Pourcentage</b>
DAC	66 214,54€	80%
Commune	16 553,64€	20%
<b>Total</b>	<b>82 768,18€</b>	<b>100%</b>

**ARTICLE 2** : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

**Adoptée à l'unanimité**

**Pour extrait conforme, rendu exécutoire,**

**Le Président,**

**Ephrème GLORIEUX**

